

atelier samedi 29 juin 2013
Ville nature – ville compacte – est-ce possible ?

Problématique de l'atelier : comment concilier le besoin de nature et une ville dense qui évite l'étalement urbain ?

Après 40 années de périurbanisation intensive, l'habitat et les modes de déplacements individuels constituent encore la référence dans l'imaginaire collectif. L'intense consommation de la ressource foncière, la multiplication des prescriptions environnementales et le coût des énergies primaires remettent en cause ce modèle qui n'apparaît ni socio économiquement viable, ni écologiquement acceptable.

Pour autant, l'envie de nature et de biodiversité restent constantes pour l'essentiel des Français. Comment imaginer dès lors un autre modèle de développement urbain qui concilie à la fois densité et qualité environnementale ?

Un modèle alternatif est en train d'émerger. Celui de la ville dense mais équilibrée où nature et biodiversité ont toute leur place et viennent jusqu'aux pieds des maisons ou des immeubles, sans pour autant reproduire le schéma des grands ensembles.

Il s'agit d'une forme de développement plus complexe qui appelle des savoir-faire et des processus spécifiques qui aboutissent à un cadre de vie original et plus durable : noues paysagères, trame verte et bleue, gestion différenciée, politique zéro phyto, jardins partagés, agriculture en ville, circuits courts, toitures et murs végétalisés...

Discussion autour des formes et des méthodes de création de la ville dense et naturelle avec des acteurs engagés du monde institutionnel, en passant par la vision de l'urbaniste concepteur.

Intervenants :

Jean-Pierre MISPELON

Président du CFDU, Conseil français des urbanistes

Urbaniste qualifié OPQU, directeur de projet à Atelier Villes et Paysages

Christophe DUFFY

DGS de la Communauté de communes des Trois-Pays (Calaisis) en charge de la réalisation d'un PLU intercommunal couplé avec un Programme de protection des espaces agricoles et naturels périurbains

Elu témoin : Emmanuel CAU

Vice-Président du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais en charge de l'aménagement du territoire et de l'environnement

Jean Pierre Mispelon : point vue de l'urbaniste

Introduction : présentation du film « Ville changement de nature ? » (Certu, 11ème université du CFDU, 2006)

Aujourd'hui, on a compris que la nature apporte des réponses aux besoins de la société. Les espaces de nature sont des lieux de rencontre, des lieux où on se sent bien. La nature crée un environnement attractif qui va déterminer des choix de résidence.

Faut-il aller « à la campagne », dans les périphéries des agglomérations pour trouver des lieux verdoyants, attractifs et attrayants ? Non, car les villes peuvent être aménagées en intégrant le végétal.

Le végétal est un élément facile à mettre en œuvre. Quand on construit un bâtiment, c'est pour quelques décennies. Quand on aménage un espace vert, on peut plus facilement le modifier ensuite.

C'est un élément intéressant dans le cadre de projets d'insertion sociale, par exemple avec des jardins partagés. Il est possible de réintroduire l'alimentaire dans le cadre de la ville, des vergers.

Le paradigme a changé : Avant la nature et la ville s'opposaient. Aujourd'hui la ville, la société et la nature sont interdépendantes.

Exemples de nature/végétal en milieu dense (cf. présentation diaporama).

Dans un aménagement urbain, il faut chercher à redonner sa place au sol, à la terre, à l'eau. Les habitants urbains sont en demande de contact avec les éléments, de retrouver des ambiances de « village » même dans des grandes métropoles.

Le temps de loisirs et de plus en plus important, la nature est souvent un lieu récréatif. De nos jours, en ville on a besoin de grandes respirations, de grands espaces paysagers.

Les éléments végétaux ponctuels « hirsutes et sympathiques » créent de la diversité : toits et murs végétalisés, plantes grimpantes, petits jardinets, haies... La nature permet de casser la densité.

Christophe Duffy : point de vue de la collectivité

Comment la France est devenue moche ? Depuis 1960, la ville s'est mise à dévorer la campagne : centre commercial, échangeur autoroutier, grand ensemble...

1950 – 1975 : la séparation des fonctions dans un espace optimisé.

1975-2011 : la périurbanisation ou la ville horizontale sans limite.

La ville se remplit tous les matins et se vide tous les soirs.

Le « cocon pavillonnaire » individualiste est en phase avec l'évolution libérale d'une société de consommation triomphante. Il induit de nombreux impacts :

- accroissement du trafic automobile
- stérilisation de terres agricole
- mitage des paysages
- dépense publique en augmentation exponentielle (école, services publics, station d'épuration, loisirs...)

En NPDC, seules les grandes villes attirent. Les villes moyennes se vident au profit des villes limitrophes et du littoral (sauf Arras et Valenciennes qui restent stables). Dans le calaisis, Calais a perdu de la population alors que les communes périphériques ont accueilli de nouveaux habitants.

Réaction tardive des pouvoirs publics : loi Grenelle I en 2010, qui promeut :

- l'utilisation économe des espaces
- la réduction des GES
- la préservation des continuités écologiques

Aujourd'hui il faut gérer des lotissements de maison pavillonnaires. Or ils ne répondent pas aux besoins de petits logements pour une population qui vieillit.

Les outils majeurs sont les documents d'urbanisme (SCOT à l'échelle des bassins de vie et PLU à l'échelle des communes et intercommunalités).

Les freins :

- les acteurs économiques doivent changer de modèle en période de crise
- les propriétaires fonciers veulent le valoriser
- le cadre de vie idéalisé depuis 40 ans est le pavillon individuel

Des leviers :

- il devient coûteux d'habiter un pavillon à la campagne, du fait des dépenses énergétiques

Enjeu pour opérer la transition : changer la représentation de la ville

- recréer l'agora
- expliquer les changements
- augmenter la qualité de ville, en particulier en libérant l'espace public : éloigner la voiture qui occupe 80% de l'espace public urbain et développer les mobilités alternatives.

Comment refaire de la ville dense ?

Agir via la réglementation (PLU), cadrer la ville, empêcher l'expansion urbaine.

Structurer la trame verte et bleue.

Par exemple à Calais il faut arrêter de vouloir urbaniser tous les derniers espaces libres, et libérer les bords des canaux du stationnement pour des mobilités douces.

Emmanuel Cau : point de vue de l'élu régional

L'aménagement urbain est le reflet de notre rapport à la nature.

S'il y a une demande de nature, il y a aussi des réactions négatives : La nature gêne le confort en ville ; les arbres ça salit, ça pique, c'est gênant... La nature c'est soit des problèmes soit un décor.

Il reste une prise de conscience à opérer sur les impacts de nos modes de vie localement. Une enquête de l'observatoire régional de la biodiversité montre que la population du NPDC pense en majorité que « La biodiversité est en danger au niveau mondial mais au niveau régional ça va. » En réalité on perd des espèces tous les ans en région.

On reste sur une vision fantasmée où la campagne vivrait indépendamment de la ville. Or le rural est de nos jours largement périurbain.

L'urbanisme doit être pensé pour permettre l'adaptation au changement climatique. Les espaces naturels jouent des rôles éco-fonctionnels (tamponnement des eaux, filtration de la pollution...), dont la valeur n'est encore pas assez reconnue.

Les PLU ne vont pas assez loin sur la stratégie pour les zones agricoles et naturelles par rapport aux zones urbaines. Dans les zones urbaines, c'est très précis sur les usages, le règlement. On pourrait aller beaucoup plus loin sur les fonctions des zones agricoles et naturelles.